

5580
07 AVR. 2008
82B42

A.N.E.P.I.A.

Société par actions simplifiée avec Conseil de Surveillance au capital de 430.000 Euros

Siège social : 173, boulevard de Saint Loup – 13011 MARSEILLE

RCS MARSEILLE B 323.469.205

=====

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
EN DATE DU CINQ MARS DEUX MIL HUIT -05/03/2008-**

=====

L'an deux mil huit, le cinq mars, à 10 heures, les actionnaires de la société A.N.E.P.I.A. société par actions simplifiée à conseil de Surveillance au capital de 430.000 euros divisé en 3.750 actions se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation faite par le Président au cabinet d'avocats TRIVIAUX-MULTRIER 2, avenue Frédéric Mistral 13210 SAINT REMY DE PROVENCE.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Patrick BIELLE, Président de la S.A.S.

Monsieur Serge BIELLE et Madame Ingeborg DONATIN les actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre d'actions sont appelés comme scrutateurs.

M. TRIVIAUX-MULTRIER est désigné (e) Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 3.750 actions, soit la totalité des actions composant le capital social.

ORDRE DU JOUR

-
- . Remplacement du Commissaire aux comptes Suppléant,
 - . Pouvoirs,
 - . Questions diverses.
-

**QUATRIEME RESOLUTION – REMPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUPPLEANT**

L'assemblée générale prend acte de la démission du Commissaire aux comptes Suppléant de Monsieur Roger BERTHON à compter de ce jour.

QUATRIEME RESOLUTION – REMPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'assemblée générale prend acte de la démission du Commissaire aux comptes Suppléant de Monsieur Roger BERTHON à compter de ce jour.

L'assemblée décide de désigner pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010 – Date d'effet 31/10/2007.

Monsieur Bernard PARIS demeurant à MARSEILLE 13011 – Espace Valentine B – 1, Montée de Saint-Menet.

Monsieur Bernard PARIS a déclaré accepter le mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Patrick BIELLE

LES SCRUTATEURS
Serge BIELLE **Ingeborg DONATIN**

LE SECRETAIRE